

DEPARTEMENT

COMMUNE DE DOMFRONT EN POIRAIE

DE L'ORNE

EXTRAIT du REGISTRE aux DÉLIBÉRATIONS

ARRONDISSEMENT

DU CONSEIL MUNICIPAL

D'ARGENTAN

Séance ordinaire du 7 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux, le sept juillet,
à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de DOMFRONT EN POIRAIE,
convoqué le 1^{er} juillet 2022, s'est réuni dans la salle du Conseil en mairie de Domfront
en Poiraiie, sous la présidence de Monsieur Bernard SOUL, Maire de Domfront en
Poiraiie.

Nombre de membres :

En exercice : 29

Présents : 24

Absente excusée : 1

Pouvoirs : 4

Suffrages exprimés : 28

Secrétaire de Séance : Philippe Leroyer

Conseillers en exercice :

Etaient présents : MM. Soul, Dromer, Davy, Heuzé, Moisseron, Pothé, Tallonneau,
Aulair, Foret, Gobé, Gouault, Hergault, Humbert, Jenvrin, Lecrosnier, Lecorps, Leroy, Leroyer, Lévêque,
Liot, Pavoine, Remon, Rousselet, Paris,

Absente excusée : Sandra Jourdan

Pouvoirs ; Béchet Mélanie donne procuration à Michelle Pothé
Vincent Languedoc donne procuration à Franck Moisseron
Sonia Lozivit donne procuration à Marie-Claire Lévêque
Fabienne Mehekour donne procuration à Cécile Rousselet

20. COMMISSIONS MUNICIPALES – INTEGRATION D'UNE CONSEILLERE MUNICIPALE

L'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales précise :

« Le Conseil Municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil. Elles sont convoquées par le Maire, qui en est le président de droit.

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, la composition des différentes commissions, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale. Chacune des tendances représentées au sein de l'assemblée devant disposer au moins d'un représentant. »

Suivie à la démission de Mademoiselle Clémence COUPY de son mandat de conseillère municipale, Madame Martine PAVOINE a intégré le conseil municipal. Elle souhaite intégrer certaines commissions.

Au vu de ce qui précède, il est proposé à l'Assemblée de voter à bulletins secrets, l'intégration de Madame Martine PAVOINE aux commissions suivantes :

Voirie – Chemins - Réseaux

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	28
A déduire : bulletins blancs/nuls	: 0
Contre	: 1
Abstention	: 0
Suffrages exprimés	: 28
Majorité absolue	: 14
A obtenu	: 27

Madame Martine PAVOINE a été élue membre de la commission voirie – Chemins – Réseaux avec 27 voix pour et 1 voix contre.

Agriculture – Espaces Verts

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	28
A déduire : bulletins blancs/nuls	: 1
Contre	: 1
Abstention	: 0
Suffrages exprimés	: 28
Majorité absolue	: 14
A obtenu	: 26

Madame Martine PAVOINE a été élue membre de la commission Agriculture – Espaces Verts avec 26 voix pour, 1 bulletin nul et 1 voix contre.

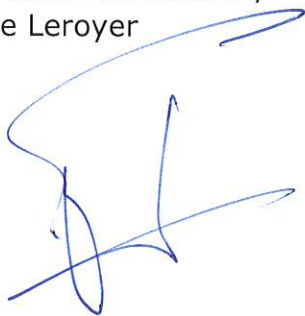
Fleurissement

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	28
A déduire : bulletins blancs/nuls	: 0
Contre	: 0
Abstention	: 0
Suffrages exprimés	: 28
Majorité absolue	: 14
A obtenu	: 28

Madame Martine PAVOINE a été élue membre de la commission Fleurissement avec 28 voix pour.

Fait et acté, les jour mois et an que dessus.

Le secrétaire de Séance,
Philippe Leroyer



Le Maire,
Bernard Soul

